

KIDS UP LAUSANNE & CIRK UP

Concept de protection pour la COVID-19

Version 4.0

1. Généralités

1.1 Situation générale

Kids Up applique les mesures des plans de protection des organismes suivants :

- **Fédération Suisse des Ecoles de Cirque (FSEC)** : <https://presfsec.wixsite.com/fsec-vszs-fssc>
- **Fédération Suisse de Gymnastique (FSG)** : <https://www.stv-fsg.ch/fr/index.html>
- **Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP)** : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html>

Les plans de protection et recommandations sont téléchargeables ici (lien) :

- [Plan de protection FSEC](#)
- [Plan de protection FSG](#)
- [Recommandations de l'OFSP](#)

Les autorités compétentes peuvent interdire une activité sportive ou fermer une installation si ce concept est insuffisant.

La 4^{ème} version du concept de protection (v 4.0) pour enfants, jeunes et adultes de KIDS UP LAUSANNE & CIRK UP (KUL) est applicable à **partir du 22 mars 2021**.

1.2 Principes généraux

Le présent concept s'appuie sur les nouvelles directives cadres pour les concepts de protection dans le sport de l'OFSP/Swiss Olympic ; il indique la manière dont les cours peuvent avoir lieu dans le cadre des mesures de protection générales existantes.

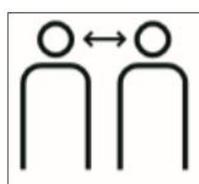
L'objectif consiste à mettre en œuvre la normalisation progressive des activités physiques et des entraînements en gymnastique tout en observant les directives sanitaires et épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique.

Les présentes mesures de protection s'appuient sur les principes de base visant à empêcher la propagation du coronavirus. Ces principes sont les suivants :

- A. Pas de symptômes à l'entraînement
- B. Garder les distances (distance de 1.5 mètres dès que possible)
- C. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- D. Listes des présences pour tracer les éventuelles chaînes d'infection
- E. Désignation d'une personne responsable, respect du concept de protection de la société



A



B



C



D



E

2. Suivi et respect des différentes décisions cantonales et fédérales

La responsable du concept de protection s'engage à suivre quotidiennement l'évolution des décisions sanitaires cantonales et fédérales et à les mettre en application aussi vite que possible.

En date du 22 mars 2021, la participation d'adultes de plus de 20 ans à une activité sportive reste interdite au niveau fédéral : les cours pour adultes et les cours de baby-gym sont suspendus jusqu'à nouvel avis.

3. Principes généraux

A. Pas de symptômes à l'entraînement

Les participants (enfants, parents) et moniteurs présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux cours. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. Le groupe du cours doit immédiatement être informé des éventuels symptômes des autres participants.

Plus particulièrement :

- La Direction de KUL doit être informée immédiatement de la présence de symptômes de la maladie.
- Les formateurs confirmeront quotidiennement qu'ils ne souffrent pas de symptômes du COVID-19 à la Direction de la structure. Les formateurs demandent confirmation aux élèves lors de leur accueil qu'ils ne souffrent pas de symptômes du COVID-19.

B. Respect des distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée sur l'installation sportive, dans les vestiaires, après l'entraînement et lors du trajet retour ; dans toutes ces situations et situations similaires, les participants et moniteurs sont priés de garder une distance de 1.5 mètres avec les autres personnes et de renoncer à la traditionnelle poignée de main. C'est uniquement lors de l'entraînement à proprement parler que les contacts corporels sont à nouveau autorisés dans tous les sports.

Lors des activités sportives impliquant obligatoirement un contact corporel étroit, il convient d'organiser les entraînements de telle manière qu'ils se déroulent exclusivement en groupes fixes et que la liste des participants soit dressée. Par contact étroit s'entend un contact durable (plus de 15 minutes) ou le non-respect répété de la distance de 1.5 mètres sans mesure de protection.

C. Respect des mesures d'hygiène

Se laver les mains est une mesure d'hygiène cruciale. Se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement permet de se protéger soi-même et les autres.

D. Etablissement de la liste des participants

Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, la société dresse une liste des présences pour chaque cours. La personne responsable du cours est chargée de tenir une liste exhaustive.

Restrictions d'admission :

- Les installations d'entraînement sont ouvertes uniquement aux personnes nécessaires à la pratique de l'activité. Durant les heures d'entraînement, l'accès à la salle (= bâtiment) est autorisé uniquement aux moniteurs, participants, parents des participants, fonctionnaires et personnel de nettoyage.
- Les accompagnateurs et personnes extérieures (dans certains cas les parents, amis, etc.) n'y ont accès qu'en cas de nécessité.

E. Désignation d'une personne responsable, respect du concept de protection

Toute organisation prévoyant reprendre les entraînements doit désigner une personne responsable du concept de protection qui sera chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur. Il s'agit pour notre société de **Sophie Chevalier**. En cas de question, prière de la contacter directement (sophie.chevalier@kidsup.ch).

La personne responsable du concept de protection :

- est chargée de la mise en œuvre et du respect du dit concept de protection,
- informe les personnes concernées (fonctionnaires, moniteurs, participants, parents, etc.) des mesures prises et des processus définis,
- fait office d'interlocuteur à l'interne et à l'externe,
- s'assure que les règles de comportement de Swiss Olympic (affiche) soient placardées à l'entrée du bâtiment.

Les collaborateurs:

- soutiennent la personne responsable du concept de protection et planifient les entraînements dans le respect des cinq points A-E,
- apportent leur aide/soutien actif que lorsque cela est absolument nécessaire.

Tout le monde :

- s'en tient aux règles de distanciation et aux mesures d'hygiènes en vigueur,
- se montre solidaire et applique les règles du concept de protection en faisant preuve d'un degré élevé de responsabilité.

3. Règles sanitaires

3.1 Arrivée et départ à/de Kids Up Lausanne

Les locaux de KUL sont situés à l'adresse suivante : Route Cantonale 102, 1024 Ecublens. Un parking est à disposition pour permettre l'accès en transport individuel (voiture, moto, vélo, etc.).

Nous demandons aux participants d'arriver au plus tôt 5 minutes avant le début des cours, afin de limiter le nombre de personnes.

Nous demandons en général aux enfants et accompagnants de quitter les lieux immédiatement après la fin des cours, afin de limiter le nombre de personnes présentes dans les locaux.

3.2. Coin accueil (rez-de-chaussée)

Les règles suivantes sont strictement appliquées chez Kids Up :

- **Le port du masque est obligatoire au coin accueil, pour tous les adultes et enfants de plus de 12 ans.** Des masques (type chirurgical) pourront être fournis pour CHF 1.00 sur demande.
- A leur arrivée dans les locaux de Kids Up (coin accueil), tous les participants à un cours (enfants & parents) sont priés de se **laver ou se désinfecter les mains**. Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont mis à disposition à cet effet. Pour les enfants en-dessous de 10 ans, l'utilisation de gel hydroalcoolique n'est pas recommandée et un lavage minutieux des mains au savon doit être préféré.
- Une prise de température corporelle (thermomètre IR « Monsieur Banane ») est réalisée systématiquement sur tous les adultes et enfants participant à une activité Kids Up ou patientant dans les locaux. **Tout élève affichant une température de 37.5° ou plus ne sera pas accepté à l'activité.**

Nous demandons en principe aux accompagnants de ne pas rester dans les locaux Kids Up.

Néanmoins, en cas de nécessité (par exemple un adulte accompagné d'un enfant en bas âge qui se déplace en transports publics), les accompagnants sont autorisés à rester au coin accueil avec port du masque obligatoire et désinfection des mains. Toute personne restant dans les locaux doit remplir la fiche de suivi avec son nom, prénom, téléphone, ainsi que date et heure d'arrivée et de départ.

La Direction se réserve le droit de limiter le nombre de personnes dans le coin accueil si elle estime qu'il y a trop de personnes et que la ventilation mécanique (ouverture des fenêtres) n'est pas suffisante pour aérer les locaux de manière convenable.

La machine à café / thé n'est pas disponible.

4. Infrastructures

4.1 Surfaces disponibles

Nous disposons d'une surface totale de plus 650 m². Il y a deux entrées, des vestiaires, un espace accueil, un espace pour les moniteurs et trois salles de sport distinctes ainsi que des toilettes.

Les installations sont exclusivement réservées aux moniteurs, aux participants, aux employés et au personnel de nettoyage.

4.2 Nettoyage

Les toilettes restent à disposition et sont désinfectées au minimum 2 fois par jour, ainsi que les poignées de porte.

4.3 Circulation des personnes

La circulation d'une salle de sport à l'autre/d'un atelier à l'autre permet de faciliter la circulation des différents groupes en rotation tout en respectant les normes de distanciation entre les groupes. Les salles de sport sont aérées régulièrement, si possible après chaque session de formation (15 minutes toutes les 45 minutes/60 minutes).

5. Déroulement des cours et matériel

5.1 Respect des principes fondamentaux

Les principes de base de protection présentés ci-avant sont strictement suivis chez Kids Up. Ils se traduisent par les règles suivantes :

- **Cours de cirque** : les participants de moins de 12 ans ne sont pas tenus de porter un masque pendant les activités. Les participants de plus de 12 ans sont tenus de porter un masque pendant les activités.
- **Cours de baby-gym** : les parents participant à une activité de baby-gym sont tenus de porter un masque pendant les activités.
- Le moniteur favorise autant que possible l'espacement entre les élèves afin de respecter les distances de 1,5m entre les participants.
- La composition habituelle d'un groupe d'élèves reste la même, dans la mesure du possible, jusqu'à la fin de l'année scolaire pour faciliter un éventuel traçage en cas d'infection déclarée. La liste des présents et absents est établie pour chaque cours.

5.2 Principes de base d'entretien du matériel

Afin de minimiser, le risque d'exposition sanitaire de surface sur les engins et accessoires, les participants sont priés de se laver/désinfecter les mains avant le début du cours.

Les objets "partagés", les accessoires et engins sont lavés/désinfectés régulièrement. Le matériel est désinfecté à minima chaque midi.

Dans le cadre de la participation d'adultes, la désinfection des mains pendant le cours, lors d'un passage à une nouvelle activité, est demandé. Si un accessoire ou engin ne peut pas être désinfecté, le lavage ou la désinfection des mains est demandé avant et après son utilisation en se rendant aux toilettes ou en utilisant le gel disponible dans chaque salle.

7. Communication du concept de protection

- Affichage du présent concept de protection à l'entrée de Kids Up Lausanne
- Publication du présent concept sur le site web de Kids Up Lausanne et Cirk Up
- Partage à tous les moniteurs et employés

Si les mesures ne peuvent pas être mises en œuvre de façon adéquate, la Direction se réserve le droit d'arrêter immédiatement les activités.